



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 4.11.2005
COM(2005) 542 final

COMMUNICATION DE LA COMMISSION

FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT (FED)

**Estimation des engagements, des paiements et des contributions à verser par les Etats
membres pour les exercices 2005 et 2006, et**

Prévision des engagements et des paiements pour la période 2007 à 2010

AVANT-PROPOS

Conformément à l'article 8 du règlement financier applicable au 9e FED (Fonds européen de développement), la Commission établit chaque année la présente Communication au Conseil. Elle a pour but de présenter une prévision des engagements et des paiements pour l'exercice en cours (2005) et pour l'exercice suivant (2006), ainsi que l'échéancier des appels à contributions, en tenant compte des prévisions de la BEI (Banque européenne d'investissement) pour les opérations dont elle assure la gestion. Comme prévu dans l'article 8 dudit règlement financier, le document présente également les estimations des engagements et paiements pour chacune des quatre années suivantes (2007 à 2010).

Depuis l'entrée en vigueur du 9e FED en 2003, les contributions sont directement versées par les Etats membres à la BEI pour les instruments du 9e FED dont la BEI assure la gestion (la Facilité d'Investissement et les bonifications d'intérêt), alors que les contributions pour les anciens instruments gérés par la BEI (les capitaux à risque et les bonifications d'intérêt) continuent à transiter par la trésorerie de la Commission. Cette Communication fait donc une claire distinction entre, d'une part, les paiements de la BEI au titre du 9e FED, et d'autre part, les paiements effectués par la Commission (y compris pour les anciens instruments gérés par la BEI).

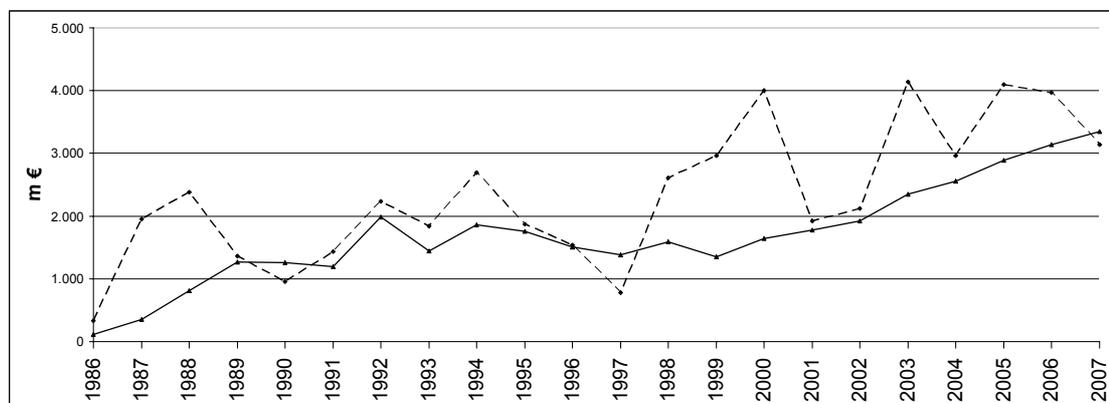
INTRODUCTION

La Commission et la BEI ont actualisé, pour chacun des pays ACP¹ et des PTOM², les prévisions des engagements et des paiements pour les exercices 2005 et 2006. Une attention particulière a été accordée à l'estimation des paiements dans un double objectif: d'une part, d'assister les Etats membres à réserver des montants les plus exacts possibles sur leurs budgets nationaux ; d'autre part, s'assurer qu'un volume suffisant de ressources financières soit disponible pour le FED afin d'éviter des problèmes d'insuffisance de trésorerie.

Conformément à l'article 8 du règlement financier applicable au 9^{ème} FED³, ces estimations seront révisées dans la Communication de juin 2006.

Le tableau en annexe 1 présente les nouvelles estimations des engagements et des paiements pour 2005 et 2006, et les compare avec les chiffres présentés dans la Communication de juin 2005⁴. L'annexe 2 donne la situation financière pour les deux années concernées et notamment les montants globaux des contributions à verser par les Etats membres pour financer le FED. Les montants estimés des engagements et paiements pour les années 2007 à 2010 sont repris dans l'annexe 3. Finalement, les annexes 4 et 5 présentent les contributions ventilées par Etat membre pour respectivement 2005 et 2006.

Le graphique suivant donne un aperçu général de l'évolution des engagements et des paiements, réalisés dans le passé et attendus dans un avenir proche. Il indique clairement la tendance structurelle à la hausse des paiements à partir de 2000.



-- engagements

— Paiements

¹ Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

² Pays et Territoires d'Outre-mer.

³ JO L 83 du 1.4.2003, p. 1.

⁴ Communication de la Commission au Conseil – Informations financières sur les Fonds Européens de Développement (COM(2005) 287 final du 29.6.2005)

1. LES ENGAGEMENTS EN 2005 ET 2006

Une analyse détaillée des projets qui se trouvent dans le pipeline confirme à ce stade que l'estimation pour **2005**, présentée dans la Communication de juin (3 500 millions d'euros) devrait être réalisée, voire même dépassée. Ceci étant, il reste quelques incertitudes qui ne sont pas du ressort de la Commission (e.a. non respect de certaines conditionnalités par quelques pays ACP, risques de nature politique, etc.). Egalement la BEI maintient grosso modo sa prévision. Celle-ci reste autour de 600 millions d'euros. Pour la Commission et la BEI réunies, le volume estimé des engagements est de 4 097 millions d'euros.

Si, pour **2006**, la BEI augmente légèrement sa prévision de 550 à 571 millions d'euros, la Commission table sur une augmentation importante conduisant à 3 400 millions d'euros, contre 3 100 millions d'euros présenté en juin. Au total, le volume des engagements est estimé à 3 971 millions d'euros.

Des informations supplémentaires sont disponibles dans le tableau à l'annexe 1.

2. LES PAIEMENTS EN 2005 ET 2006

L'actualisation de l'estimation des paiements **2005** effectuée par la Commission conduit à environ 2 600 millions d'euros et confirme donc l'estimation présentée en juin. En revanche, la BEI a été contrainte de réviser ses estimations à la baisse (292 millions d'euros contre 445 millions d'euros estimés en juin). Au total, les paiements FED devraient s'élever à 2 888 millions d'euros.

Aussi pour **2006**, la BEI a révisé son estimation à la baisse (360 millions d'euros contre 489 millions d'euros en juin). Quant à la Commission, elle estime pouvoir réaliser 2 784 millions d'euros, soit environ le volume déjà annoncé en juin (2 750 millions d'euros). Ainsi, avec un montant de 3 144 millions d'euros pour les deux institutions ensemble, 2006 devrait être la première année où le niveau des paiements dépasserait le cap de 3 milliards d'euros.

Des informations supplémentaires sont disponibles dans le tableau à l'annexe 1.

3. LES APPELS A CONTRIBUTION EN 2005 ET 2006

L'annexe 2 présente les différents éléments de la situation financière prévue pour 2005 et 2006.

Il est rappelé que deux types de mesures ne requièrent pas de nouvelles ressources financières des Etats membres. Il s'agit, d'une part, de l'instrument Stabex pour lequel les Etats membres ont déjà versé tous les fonds nécessaires dans le passé, et d'autre part, des mesures financées sur un compte spécial pour accompagner les élections au RD Congo. Bien que le volume total estimé des paiements de la Commission pour **2005** reste environ constant, la révision à la hausse des paiements au titre de l'instrument Stabex ainsi que l'unique augmentation des intérêts gagnés sur les comptes de la Commission permettent une légère réduction de la dernière

tranche des contributions que la Commission demande aux Etats membres (240 millions d'euros, contre 275 millions d'euros). Suite à la révision à la baisse de ses déboursements, la BEI n'a plus besoin de fonds supplémentaires en 2005. Pour toute l'année, le montant total des contributions demandées par la Commission et la BEI s'élève à 2 660 Millions d'euros, ce qui reste à l'intérieur du montant arrêté par le Conseil en décembre 2004 (2 782 millions d'euros). L'annexe 4 donne la ventilation des contributions par Etat membre.

Pour **2006**, la nouvelle prévision des paiements de la Commission restant approximativement au même niveau qu'en juin dernier, le montant des contributions que les Etats membres devraient verser reste plus au moins au même niveau qu'escompté en juin (2 690 millions d'euros pour toute l'année, contre 2 720 millions d'euros présenté en juin). La Commission demande aux Etats membres de verser une première tranche de 1 400 millions d'euros. Ceci est en ligne avec l'objectif de la Commission de mieux étaler les paiements sur l'année (c-à-d réaliser une moindre concentration des paiements vers la fin de l'année). En ligne avec sa prévision à la baisse des paiements, la BEI prévoit avoir besoin de contributions à hauteur de 350 millions d'euros, dont 150 millions d'euros pour la première tranche.

A ce stade, la Commission et la BEI estiment que le niveau des contributions au titre de la deuxième tranche 2006 devrait s'élever à respectivement 1 000 millions d'euros et 130 millions d'euros. La dernière tranche devrait alors porter sur respectivement 290 millions d'euros et 70 millions d'euros. Conformément au règlement financier du 9^e FED, la deuxième et la troisième tranche pourront être ajustées, à la hausse comme à la baisse, lors de chaque appel pour tenir compte des besoins réels.

4. LE FUTUR

La Commission et la BEI réitèrent leur engagement de mettre tout en œuvre pour mobiliser les fonds rendus disponibles par l'Accord de Cotonou (y compris les reliquats des FED 6, 7 et 8 transférés vers le 9^e FED) pour la fin de l'année 2007. Il est clair que la mesure dans laquelle cet objectif sera atteint n'est pas uniquement du ressort de la Commission et de la BEI. En effet, par la nature même des accords de coopération (Lomé, Cotonou), à savoir qu'ils sont fondés sur le principe de partenariat, le rythme d'exécution du FED dépend de la capacité d'absorption des pays ACP (situation politique suffisamment stable, niveau minimal de gouvernance, etc.). La Commission continuera à les soutenir, en donnant toute l'assistance technique possible aux ordonnateurs nationaux et proposera si nécessaire des mesures correctives, au plus tard dans le cadre de l'exercice de réallocation des fonds prévu à l'occasion de la revue de fin de parcours en 2006.

Les chiffres annuels, basés donc sur l'hypothèse d'une pleine utilisation des fonds disponibles, sont repris dans l'annexe 3. Etant donné que le cadre financier pour la période après 2007 n'est pas encore arrêté, aucun montant pour les engagements n'est présenté dans ce document pour les années 2008 à 2010. Ceci a aussi un impact sur les montants présentés au titre des paiements et explique la baisse significative des montants à partir de 2009. Les montants des paiements sont calculés sur la base du rythme historique des paiements au titre des FED précédents, tenant compte des effets bénéfiques escomptés de la réforme des services extérieurs de la Commission, et notamment les effets de la déconcentration des services vers les états ACP.

ANNEXE 1

Aperçu général des prévisions des engagements et des paiements (2005 et 2006)

	2005		2006	
	Communi- cation Juin 2005	Actuali- sation	Communi- cation Juin 2005	Actuali- sation
ENGAGEMENTS				
Stabex	10	10	10	10
Facilité de l'Eau	80	80	125	125
Solde (750 m€) du milliard conditionnel	120	0	330	430
Autre	3.290	3.410	2.635	2.835
<i>Total Commission</i>	<i>3.500</i>	<i>3.500</i>	<i>3.100</i>	<i>3.400</i>
Facilité d'Investissement	537	537	511	511
Subventions d'Intérêts	73	60	39	60
<i>Total BEI instruments 9e FED</i>	<i>610</i>	<i>597</i>	<i>550</i>	<i>571</i>
TOTAL	4.110	4.097	3.650	3.971
PAIEMENTS				
Facilité "Paix"	80	88	95	45
Facilité de l'Eau	14	5	38	23
Capitaux à risque ⁵	92	117	72	106
Solde (750 m€) du milliard conditionnel	0	0	153	62
Stabex	17	52	20	45
RDCongo	89	89		
Autre	2.296	2.245	2.372	2.503
<i>Total Commission</i>	<i>2.588</i>	<i>2.596</i>	<i>2.750</i>	<i>2.784</i>
Facilité d'Investissement	372	247	450	300
Subventions d'Intérêts	73	45	39	60
<i>Total BEI instruments 9e FED</i>	<i>445</i>	<i>292</i>	<i>489</i>	<i>360</i>
TOTAL	3.033	2.888	3.239	3.144

⁵ y compris les subventions d'intérêt au titre des anciens FED

ANNEXE 2

Estimation de la trésorerie en 2005 et 2006 (en millions d'euros)

		Communication juin 2005			Actualisation		
		Commis- sion	BEI 9 FED	TOTAL	Commis- sion	BEI 9 FED	TOTAL
2005	Solde au 01/01/2005	62	8	70	62	8	70
	Contributions 2004 versées en 2005	42	-	42	42	-	42
	Contributions 2005 dont:	2.385	460	2.845	2.350	310	2.660
	<i>1-ère tranche⁶</i>	<i>1.360</i>	<i>60</i>	<i>1.420</i>	<i>1.360</i>	<i>60</i>	<i>1.420</i>
	<i>2-ème tranche</i>	<i>750</i>	<i>300</i>	<i>1.050</i>	<i>750</i>	<i>250</i>	<i>1.000</i>
	<i>3-ème tranche</i>	<i>275</i>	<i>100</i>	<i>375</i>	<i>240</i>	<i>0</i>	<i>240</i>
	Intérêts et autres recettes	5	-	5	25	-	25
	Recouvrements	50	-	50	42	-	42
Paiements ⁷	-2.482	-445	-2.927	-2.455	-292	-2.747	
	Solde au 31/12/2005	62	23	85	66	26	92
2006	Contributions 2006	2.720	500	3.220	2.690	350	3.040
	<i>1-ère tranche</i>				<i>1.400</i>	<i>150</i>	<i>1.550</i>
	<i>2-ème tranche</i>				<i>1.000</i>	<i>130</i>	<i>1.130</i>
	<i>3-ème tranche</i>				<i>290</i>	<i>70</i>	<i>360</i>
	Intérêts et autres recettes	5	-	5	10	-	10
	Recouvrements	50	-	50	40	-	40
	Paiements	-2.780	-489	-3.269	-2.739	-360	-3.099
		Solde au 31/12/2006	57	34	91	67	16

⁶ dont 180,4 millions d'euros de contributions 2005 versées à la fin de décembre 2004

⁷ hors paiements pour Stabex et paiements à partir du compte spécial créé pour le RD Congo

ANNEXE 3

**Prévision des engagements et des paiements pour le FED
Années 2007 à 2010**

en millions d'euros

	2007	2008	2009	2010
Engagements	3 150	p.m.	p.m.	p.m.
Paiements	3 350	3 300	2 600	1 650

ANNEXE 4

Contributions au FED pour l'année 2005 par Etat membre (en euros)

PAYS	CLE %	1re tranche		2e tranche		3e tranche		TOTAL des tranches
		versée à la BEI	versée à la Commission	versée à la BEI	versée à la Commission	à verser à la BEI	à verser à la Commission	
ALLEMAGNE	23,36	14.016.000	317.696.000	58.400.000	175.200.000	0	56.064.000	621.376.000
BELGIQUE	3,92	2.352.000	53.312.000	9.800.000	29.400.000	0	9.408.000	104.272.000
DANEMARK	2,14	1.284.000	29.104.000	5.350.000	16.050.000	0	5.136.000	56.924.000
ESPAGNE	5,84	3.504.000	79.424.000	14.600.000	43.800.000	0	14.016.000	155.344.000
FRANCE	24,30	14.580.000	330.480.000	60.750.000	182.250.000	0	58.320.000	646.380.000
GRECE	1,25	750.000	17.000.000	3.125.000	9.375.000	0	3.000.000	33.250.000
IRLANDE	0,62	372.000	8.432.000	1.550.000	4.650.000	0	1.488.000	16.492.000
ITALIE	12,54	7.524.000	170.544.000	31.350.000	94.050.000	0	30.096.000	333.564.000
LUXEMBOURG	0,29	174.000	3.944.000	725.000	2.175.000	0	696.000	7.714.000
PAYS-BAS	5,22	3.132.000	70.992.000	13.050.000	39.150.000	0	12.528.000	138.852.000
PORTUGAL	0,97	582.000	13.192.000	2.425.000	7.275.000	0	2.328.000	25.802.000
ROYAUME-UNI	12,69	7.614.000	172.584.000	31.725.000	95.175.000	0	30.456.000	337.554.000
AUTRICHE	2,65	1.590.000	36.040.000	6.625.000	19.875.000	0	6.360.000	70.490.000
FINLANDE	1,48	888.000	20.128.000	3.700.000	11.100.000	0	3.552.000	39.368.000
SUEDE	2,73	1.638.000	37.128.000	6.825.000	20.475.000	0	6.552.000	72.618.000
TOTAL	100,00	60.000.000	1.360.000.000	250.000.000	750.000.000	0	240.000.000	2.660.000.000

ANNEXE 5

Contributions au FED pour l'année 2006 par Etat membre (en euros)

PAYS	CLE %	1re tranche		2e tranche		3e tranche		TOTAL des tranches
		à verser à la BEI	à verser à la Commission	à verser à la BEI	à verser à la Commission	à verser à la BEI	à verser à la Commission	
ALLEMAGNE	23,36	35.040.000	327.040.000	30.368.000	233.600.000	16.352.000	67.744.000	710.144.000
BELGIQUE	3,92	5.880.000	54.880.000	5.096.000	39.200.000	2.744.000	11.368.000	119.168.000
DANEMARK	2,14	3.210.000	29.960.000	2.782.000	21.400.000	1.498.000	6.206.000	65.056.000
ESPAGNE	5,84	8.760.000	81.760.000	7.592.000	58.400.000	4.088.000	16.936.000	177.536.000
FRANCE	24,3	36.450.000	340.200.000	31.590.000	243.000.000	17.010.000	70.470.000	738.720.000
GRECE	1,25	1.875.000	17.500.000	1.625.000	12.500.000	875.000	3.625.000	38.000.000
IRLANDE	0,62	930.000	8.680.000	806.000	6.200.000	434.000	1.798.000	18.848.000
ITALIE	12,54	18.810.000	175.560.000	16.302.000	125.400.000	8.778.000	36.366.000	381.216.000
LUXEMBOURG	0,29	435.000	4.060.000	377.000	2.900.000	203.000	841.000	8.816.000
PAYS-BAS	5,22	7.830.000	73.080.000	6.786.000	52.200.000	3.654.000	15.138.000	158.688.000
PORTUGAL	0,97	1.455.000	13.580.000	1.261.000	9.700.000	679.000	2.813.000	29.488.000
ROYAUME-UNI	12,69	19.035.000	177.660.000	16.497.000	126.900.000	8.883.000	36.801.000	385.776.000
AUTRICHE	2,65	3.975.000	37.100.000	3.445.000	26.500.000	1.855.000	7.685.000	80.560.000
FINLANDE	1,48	2.220.000	20.720.000	1.924.000	14.800.000	1.036.000	4.292.000	44.992.000
SUEDE	2,73	4.095.000	38.220.000	3.549.000	27.300.000	1.911.000	7.917.000	82.992.000
TOTAL	100	150.000.000	1.400.000.000	130.000.000	1.000.000.000	70.000.000	290.000.000	3.040.000.000